

Bruxelles, le 30 septembre 2005



La Commission dévoile ses plans pour créer des bibliothèques numériques européennes

La Commission a dévoilé aujourd'hui sa stratégie pour rendre le patrimoine écrit et audiovisuel de l'Europe accessible sur l'internet. La numérisation du patrimoine historique et culturel européen permettra à chacun d'y accéder dans le cadre de ses études, de son travail ou de ses loisirs, et donnera aux novateurs, aux artistes et aux entrepreneurs la matière première dont ils ont besoin. La Commission propose que les États membres travaillent de concert pour numériser et conserver ce patrimoine et pour le rendre accessible à chacun. Elle présente une première série d'actions au niveau européen et lance une consultation en ligne pour recueillir des commentaires sur une série de questions (délai de réponse : 20 janvier 2006). Les réponses seront prises en compte dans la formulation d'une proposition de recommandation relative à la numérisation et la conservation numérique, qui devrait être présentée dans le courant du mois de juin 2006.

« Sans mémoire collective, nous ne sommes rien et nous ne pouvons rien réaliser. C'est elle qui définit notre identité et c'est elle que nous utilisons en permanence dans l'éducation, le travail et les loisirs », a déclaré Mme Reding, membre de la Commission chargée de la société de l'information et des médias. « L'internet est le nouvel outil le plus puissant que nous ayons pour stocker et partager l'information depuis l'invention de l'imprimerie ; alors, utilisons-le pour rendre le contenu des bibliothèques des archives européennes accessible à tous. » Et M. Ján Figel', membre de la Commission chargé de l'éducation et de la culture, d'ajouter : « La coopération au niveau européen est une nécessité évidente dans ce domaine : il s'agit de garantir la conservation de notre patrimoine culturel commun et d'en assurer l'accès pour les générations futures. »

Rendre les fonds des bibliothèques et des archives de l'Europe disponibles sur l'internet n'est pas une mince affaire. D'une part, ces fonds sont constitués d'éléments de natures très diverses puisqu'il s'agit de livres, d'extraits de films, de photographies, de manuscrits, de discours et de musique. D'autre part le fonds dans lequel il faudra faire une sélection est énorme. On compte en effet pas moins de 2,5 milliards de livres et de périodiques reliés dans les bibliothèques européennes, et les heures de films et de matériel vidéo qui se trouvent dans les archives audiovisuelles des organismes de radiodiffusion se comptent par millions.

La communication de la Commission prévoit trois domaines d'action : la numérisation, l'accessibilité en ligne et la conservation numérique. Plusieurs initiatives ont déjà vu le jour dans les États membres, mais cela se fait en ordre dispersé. Pour éviter de créer des systèmes incompatibles entre eux, et de faire deux fois le même travail, la Commission propose que les États membres et les grandes institutions culturelles se joignent aux efforts de l'Union européenne pour que les bibliothèques numériques voient le jour dans toute l'Europe. La participation du secteur privé et les partenariats public/privé jouent un rôle essentiel dans la poursuite de cet objectif.

Pour sa part, la Commission intensifiera les travaux de coordination et contribuera au financement à travers ses programmes de recherche et le programme eContentplus.

- Les résultats d'une consultation en ligne sur la numérisation et la conservation numérique (2005) seront incorporés dans une proposition de recommandation de la Commission (2006). Ces résultats seront également exploités dans le cadre d'autres initiatives utiles telles que l'examen des règles relatives aux droits d'auteur dans l'Union européenne (2006), et la mise en œuvre des programmes communautaires de recherche et de développement (2007). Un groupe à haut niveau sur les bibliothèques numériques conseillera la Commission sur la meilleure manière de relever les défis recensés au niveau européen.
- La collaboration entre les États membres sera facilitée par une mise à jour du plan d'action Lund, consistant dans la production de lignes directrices opérationnelles relatives à la numérisation (2005), appuyée par l'établissement d'indicateurs quantitatifs permettant de mesurer les progrès réalisés. La Commission collaborera avec des institutions culturelles telles que les bibliothèques nationales et les bibliothèques bénéficiant du dépôt légal pour coordonner l'action au niveau européen.
- La Commission a affecté 36 millions d'euros à la recherche sur les modes d'accès avancés au patrimoine culturel et sur la conservation numérique dans le cadre de son cinquième appel de propositions au titre du sixième programme-cadre de R&D (2005). Dans le septième programme-cadre, la recherche sur la numérisation, la conservation numérique et l'accès au contenu culturel sera considérablement renforcée, notamment à travers un réseau de centres de compétence dans les domaines de la numérisation et de la conservation (2007), et de 2005 à 2008, le programme eContentplus contribuera à raison de 60 millions d'euros aux efforts visant à rendre les collections et les services numériques nationaux interopérables et à faciliter l'accès et l'utilisation multilingues du matériel culturel.

Les bibliothèques numériques sont une des initiatives phares du projet « i2010 - Une société de l'information pour la croissance et l'emploi » proposé par Mme Reding et adopté par la Commission le 1^{er} juin 2005 (cf. IP/05/643).

Liens utiles:

- [online consultation on digital libraries](#)

- [eContentplus programme](#)

- [Lund action plan](#)

- [European Cultural Portal](#) : http://europa.eu.int/comm/culture/portal/index_fr.htm

Voir aussi [MEMO/05/347](#)